AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C2073
FR0000060121-FS0968

18 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SAINT JEAN GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2023, la société par actions simplifiée Eximium[1] (9 place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 décembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société SAINT JEAN GROUPE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAINT JEAN GROUPE hors marché.

[1] Contrôlée par M. François Baulé.